ADDITIF AUX *RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS* – CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES RACES PARTICULIÈRES

Les conditions d'admissibilité des races particulières sont comme suit :

Berger picard

Taille : Moyenne / Grande.

Couleur de la robe : Toute les teintes de fauve (du roux au sable) et le gris.

Marques de couleur : Uni, bringé sur fond fauve ou gris; ou charbonné (pointes charbonnées sur poil fauve).

Texture et longueur de la robe : Poil dur et crissant sous les doigts. Semi-long sur le corps, plus court sur la tête, sous-poil fin et dense.

Corps : Plus long que haut.

Forme et position des oreilles : Grand, larges à la base; extrémités arrondies; attachées haut; portées droites.

Forme et port de la queue : Longue, extrémité en J.

Pieds : Arrondis.